



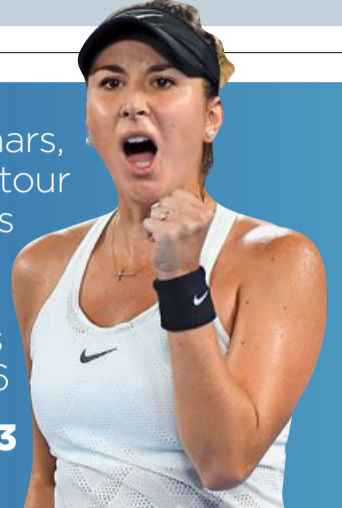
Visite du nouveau campus de la **HEAD** aux Charmilles
Culture, page 23

Un arrêt maladie qui provoque l'embarras au sein de **Solidarités**
Genève, page 5

Le **footballeur** Jocelyn Roux raconte les aléas de sa fin de carrière
Sports, page 12

Tribune de Genève

Opérée du poignet en mars, **Belinda Bencic** fait un retour gagnant sur les courts de l'Open d'Australie en battant avec la manière l'Américaine Venus Williams, finaliste en 2016



Page 13

Le média genevois. Depuis 1879 | www.tdg.ch | O LENA — LEADING EUROPEAN — NEWSPAPER ALLIANCE

À Palexpo, l'horlogerie affiche son optimisme

Le 28e Salon international de la haute horlogerie connaît l'affluence

Le redressement du secteur de l'horlogerie de luxe se ressent à l'ouverture du Salon international de la haute horlogerie (SIHH). Les trente-cinq marques présentes dans les halles de Palexpo attendent 20 000 visiteurs, 4000 de plus que l'an dernier. La journée de vendredi, dédiée au grand public, s'annonce aussi sous les meilleurs auspices, puisque 5000 visiteurs, soit le double de l'an dernier, sont prévus.

Après une crise qui s'est étirée sur deux ans, la branche se porte mieux. La progression des ventes enregistrée en 2017 devrait se poursuivre en 2018. De quoi porter à l'optimisme des professionnels qui ont connu successivement des années euphoriques puis une crise de la demande. «On est reparti sur des bases plus saines», confirme Christophe Laborde, spécialiste du secteur à la banque Bordier & Cie à Genève. Les stocks d'inventaires ont été apurés et des restructurations ont été menées par force dans nombre d'entreprises.

Du côté des ateliers, la crise est encore présente dans les esprits et le quotidien. Le productivisme s'est imposé, parfois au détriment d'une tradition horlogère des «petites mains». **Page 3**



Les mécanismes et la santé de l'horlogerie suisse sont scrutés à la loupe au SIHH, qui s'est ouvert ce lundi. KEYSTONE

L'éditorial

Une vision dépassée du viol

Caroline Zuercher
Rubrique Suisse



Selon notre Code pénal, le viol se résume à la pénétration vaginale et à un acte commis par un homme contre une femme. Certes, la sodomie ou la fellation non consenties sont punies par la loi. Mais elles sont considérées comme des contraintes sexuelles. Avec une conséquence: leurs auteurs peuvent s'en tirer avec une peine pécuniaire alors qu'en cas de viol, la peine plancher est d'un an de réclusion.

En 2018, cette conception semble incroyable et, à Berne, plusieurs élus veulent faire bouger les choses. Ils ont raison, cette distinction n'est plus acceptable. Une victime est une victime, quel que soit son sexe ou le type de pénétration. L'article de loi en question est hérité d'une époque où l'on ne pouvait pas envisager d'autre relation que celle entre un homme et une femme. Elle renvoie à un temps où l'on ne parlait pas d'homosexualité et encore moins de sodomie. Les choses ont changé! En 2018, ces questions sont discutées dans notre société et le législateur doit lui aussi le faire.

Cette vision dépassée peut sembler ridicule. Le problème, c'est qu'elle a des conséquences. En maintenant ces tabous dans le Code pénal, le législateur ne reconnaît pas pleinement le traumatisme des victimes. Pour ces personnes, parler n'est pas facile; punir comme il se doit les responsables pourrait les aider à le faire. C'est le rôle de l'État de protéger ses citoyens et de reconnaître les crimes pour ce qu'ils sont, sans se voiler la face ni accepter des demi-mesures. C'est encore une question d'égalité - entre hommes et femmes, ainsi qu'entre homosexuels et hétérosexuels.

En 2013, le conseiller national genevois Hugues Hiltbold (PLR) était déjà monté au front. Cinq ans plus tard, la situation doit bouger, comme cela s'est produit à l'échelle internationale. La Convention d'Istanbul définit le viol sans faire référence au sexe. La Suisse l'a adoptée. Espérons qu'elle acceptera enfin d'agir et de corriger une règle qui provient d'un autre temps. **Page 16**

Affaire Alkopharma Swissmedic réagit au scandale

Pour la première fois, l'Autorité de surveillance des produits thérapeutiques s'exprime sur une affaire de fraude d'une ampleur inédite en Suisse. Pendant quatre ans, l'entreprise Alkopharma a vendu sciemment un anticancéreux dont les dates de péremption avaient été falsifiées. Cette fraude a induit un sous-dosage du principe actif du Thiotepa, souvent utilisé pour traiter les enfants. Swissmedic explique pourquoi cette fraude n'a pas été détectée. Pour le chef de sa division pénale, la ratification de la convention européenne Médicrime va désormais améliorer enquêtes et poursuites. **Pages 16 et 17**

Genève Tourisme Maudet ne fait pas l'unanimité

La reprise en main par l'État de la gouvernance de Genève Tourisme ne convainc pas tous les acteurs du secteur. Deux ex-présidents émettent des réserves. D'autres applaudissent le magistrat Pierre Maudet. **Page 7**

Procès Le gérant de Credit Suisse s'explique

Poursuivi pour un détournement de près de 150 millions de francs, le gestionnaire de comptes qui comparait pour «escroquerie par métier, faux dans les titres et gestion déloyale aggravée» a plaidé sa cause, lundi. Il s'est présenté comme un homme au «grand cœur» qui a voulu combler les pertes de ses clients après la crise de 2008. Avant que le prévenu ne prenne la parole, les avocats des plaignants ont demandé au tribunal d'attendre la décision sur leur recours et de renvoyer les débats. L'un d'eux a aussi souhaité qu'un responsable de la banque vienne à la barre dire comment tout cela a pu se passer. **Page 6**

Stationnement Les scootéristes dans le grand flou

Quatre mois après qu'une polémique a éclaté sur la tolérance genevoise en matière de stationnement des scooters sur les trottoirs, l'affaire ne semble toujours pas réglée. La semaine dernière, le Département des transports affirmait avoir aboli la tolérance. Le TCS et des Genevois circulant à scooter disent constater toutefois que cette tolérance perdure. Les contractuels de la Fondation des parkings, eux, continuent d'appliquer la tolérance selon les conditions définies il y a cinq ans. Bref, c'est le flou le plus total pour les scootéristes genevois, qui ne savent plus à quelle loi se fier, celle des textes ou de l'usage en vigueur. **Page 9**

L'actu avec vous

Internet L'info genevoise sur www.tdg.ch/geneve

Mobile Suivez l'actualité en direct sur mobile2.tdg.ch

